

# CHARTRE DES CONSEILS DE CLASSE pour les parents et les élèves

Cette année scolaire, le logiciel utilisé pour les conseils de classe est Liberscol. C'est avec celui-ci que seront saisies, pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, notes, compétences et appréciations. Pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, l'application SACoche sera utilisée pour saisir les compétences. Deux relevés périodiques seront donc édités.

## **Le conseil de classe:**

Le conseil de classe est la réunion de l'équipe pédagogique et éducative : les professeurs, le CPE, les délégués des élèves et des parents en sont les membres permanents; le chef d'établissement ou son représentant le préside. Le Conseiller d'Orientation Psychologue, l'infirmière ou l'assistante sociale peuvent y participer.

Les professeurs des écoles du secteur de recrutement du collège peuvent participer aux conseils de classe de 6<sup>ème</sup> (décret 2014-1231 article 8).

L'objet du conseil de classe est l'examen de la scolarité des élèves. S'appuyant sur les appréciations et évaluations portées sur le relevé périodique, le conseil de classe recherche et propose à l'élève et à sa famille des conseils pour la suite de sa scolarité. Des entretiens peuvent être instigués par le professeur principal ou le chef d'établissement, à la suite du conseil, avec l'élève et sa famille.

Si des informations délicates doivent être évoquées, elles pourront l'être lors d'un conseil réunissant uniquement l'équipe pédagogique et éducative juste avant ou après le conseil.

## **1<sup>ère</sup> partie:**

Au premier trimestre, chaque professeur intervient dans sa discipline pour présenter l'ambiance de la classe, le travail et les résultats. Au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre, le professeur principal présente une synthèse, éventuellement complétée ses collègues, pour leur discipline.

Les délégués élèves et les délégués parents peuvent intervenir sur tous les aspects de la vie de la classe.

Le conseil de classe traite de toutes les questions concernant la vie de la classe, à savoir : le niveau, le climat, la discipline, l'emploi du temps, le travail en classe et à la maison, l'absence et le remplacement des professeurs, l'orientation... En aucun cas, le conseil de classe n'a à évoquer des problèmes ou des situations mettant en cause élèves, parents, professeurs, personnels dans leur personne.

## **2<sup>ème</sup> partie:**

Le conseil de classe est animé par le professeur principal. A l'aide de l'outil informatique, il présente et commente les résultats et le relevé périodique de l'élève. Il expose les points forts ou les difficultés en prenant en compte des éléments d'ordre éducatif, sociaux ou les dispositifs médicaux mis en place. Le conseil de classe cherche à cerner les potentialités l'élève et le niveau d'acquisition des compétences attendues dans la classe concernée. Il guide l'élève dans son travail et dans ses choix d'étude.

Le professeur principal propose une appréciation qu'il a rédigée.

L'examen des cas individuels peut se faire dans un ordre autre que le propose l'alphabet, en regroupant les élèves suivant d'autres critères : groupe de langue, option...

Le relevé périodique comporte pour les élèves méritants la mention d'encouragements, de compliments et de félicitations, conformément au règlement intérieur.

- ☞ Les encouragements récompensent les élèves, courageux et méritants, même s'ils restent en difficulté. S'ils ont fourni un travail sérieux ils peuvent être récompensés indépendamment des résultats de l'évaluation.
- ☞ Les compliments récompensent un élève qui a des résultats satisfaisants, à condition que les appréciations écrites soient globalement positives.
- ☞ Les félicitations sont attribuées à un élève ayant obtenu des résultats très satisfaisants dans la plupart des matières, à condition que le bulletin trimestriel ne comporte aucune appréciation négative. Les bavardages et le manque d'investissement à l'oral peuvent être considérés comme des appréciations négatives.

Ces récompenses sont proposées par le professeur principal ou tout membre du conseil. Le professeur principal peut les saisir avant le conseil. La rédaction des appréciations doit être très précise pour faire la distinction entre des compliments attribués à des élèves du niveau des félicitations mais avec quelques appréciations négatives et ceux attribués à des élèves réellement méritants.

La récompense est plutôt fonction de l'ensemble des résultats de l'élève par rapport à ceux de la classe.

Le conseil de classe peut aussi prononcer des avertissements liés au comportement ou une "mise en garde" liée au manque de travail. Une lettre est adressée aux parents, un rendez vous est fixé et un encadrement particulier pourra être mis en place. Une sanction qui a été prononcée sur un fait précis n'empêche pas une décision du conseil de classe, au vu du trimestre.

Les membres du conseil disposent de documents de travail préparés par le professeur principal : appréciations générales de la classe et tableau récapitulatif des moyennes, pour une évaluation chiffrée, sans faire apparaître la moyenne générale.

Les délégués des élèves peuvent sortir de la salle lors de l'examen de leur cas, s'ils veulent préserver l'égalité de traitement des élèves et favoriser l'expression des membres du conseil. Si le délégué ne souhaite pas sortir, il n'aura pas la parole pour se justifier et les membres ne s'adresseront pas directement à lui en tant qu'élève; son camarade délégué assurera le relais.

Les membres du conseil de classe sont tenus au devoir de discrétion et de réserve.

La publication dans Liberscol du bilan trimestriel de la classe fait office de compte-rendu.

A la fin du conseil, les délégués élèves restituent les documents de travail. Les relevés périodiques seront imprimés par le secrétariat, après le conseil de classe.

Le Principal,



Gilles Wloszczowski